



Salaire et RTT rachetés

Par **SYLVINA**, le **18/02/2019** à **20:34**

Bonsoir,

J'ai un doute concernant certains éléments de mon salaire.

Je perçois 2 100.00 euros brut par mois, compris dans ces 2100.00 euros la prime de 200.00 euros et le rachat de neuf jours de RTT, car mon contrat est aux 39 heures. Du coup je me demande à combien est mon salaire sans la prime et sans les RTT ?

Or sur ma fiche de paie, il est indiqué : temps de travail payé : 151.67 et temps de travail effectif : 151.67.

Nul part il est indiqué, les 169 heures, ni le rachat des RTT.

Est ce légal ?

Merci pour vos réponses

Par **P.M.**, le **18/02/2019** à **22:58**

Bonjour,

Il faudrait savoir si effectivement le contrat de travail indique un salaire pour 39 h par semaine soit 169 h par mois ou pour 35 h hebdomadaire et 151,67 h...

Je ne vois pas à quoi peut correspondre un rachat de RTT...